

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## SAS Juste Là

25 rue Clémence Royer — 85000 La Roche-sur-Yon  
SIRET : [10178024500011] — mathys@justela-experience.fr  
*Version en vigueur au 1er avril 2026*

## Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations contractuelles entre la SAS Juste Là, ci-après « l'Organisateur », et toute personne physique procédant à une inscription à l'une de ses expériences, ci-après « le Participant ».

Elles s'appliquent à tous les formats proposés par Juste Là :

- Séjours et weekends immersifs
- Ateliers à la journée ou demi-journée
- Événements en extérieur

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document, sauf accord écrit préalable de l'Organisateur.

## Article 2 — Inscription et confirmation

L'inscription est effective à réception du paiement de l'acompte ou du règlement intégral, selon les modalités précisées lors de la réservation.

Une confirmation de participation est adressée au Participant par email dans les 48h suivant la réception du paiement. Cette confirmation vaut contrat entre les parties.

Le nombre de places étant limité, l'Organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite annoncée.

## Article 3 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) et précisés sur la page de chaque expérience. Ils comprennent les prestations explicitement listées dans la description de l'événement.

Le paiement peut être effectué en une ou plusieurs fois selon les options proposées au moment de la réservation. Tout acompte versé est déduit du solde restant dû.

Le solde doit être réglé au plus tard [X jours] avant le début de l'expérience, sauf indication contraire.

## Article 4 — Politique d'annulation et de remboursement

### 4.1 Annulation à l'initiative du Participant

En cas d'annulation par le Participant, les conditions suivantes s'appliquent selon la date de notification écrite reçue par l'Organisateur :

- Plus de 30 jours avant le début de l'expérience : remboursement intégral des sommes versées

- Entre 15 et 30 jours avant le début de l'expérience : remboursement de 50 % des sommes versées
- Moins de 15 jours avant le début de l'expérience : aucun remboursement — la totalité des sommes versées reste acquise à l'Organisateur

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email) à l'adresse [contact@justelà.fr](mailto:contact@justelà.fr). La date de réception de l'email fait foi.

## **4.2 Annulation ou report à l'initiative de l'Organisateur**

En cas d'annulation de l'expérience par l'Organisateur (force majeure, nombre de participants insuffisant, circonstances exceptionnelles), le Participant se verra proposer au choix :

- Un report sur une prochaine édition avec maintien des sommes versées
- Un remboursement intégral des sommes versées dans un délai de 14 jours

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucun préjudice indirect lié à cette annulation (frais de transport, d'hébergement externe, etc.).

## **Article 5 — Décharge de responsabilité et participation aux activités**

### **5.1 Responsabilité générale**

La participation aux expériences Juste Là implique des activités physiques, artistiques et de développement personnel pouvant solliciter le corps et l'esprit de manière intense. Le Participant reconnaît être en bonne santé et apte à pratiquer les activités proposées.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou préjudice survenant du fait d'une fausse déclaration du Participant concernant son état de santé, ou du non-respect des consignes données par les intervenants.

### **5.2 Bain de glace — Contre-indications et décharge spécifique**

Lorsque l'expérience inclut un atelier de bain de glace encadré par un praticien certifié, le Participant reconnaît avoir pris connaissance des informations suivantes.

La pratique du bain de glace est formellement déconseillée en cas de :

- Infarctus du myocarde, hypertension artérielle, pacemaker, antécédent d'AVC
- Insuffisance ou rétrécissement valvulaire, artériopathie de stade 3 ou 4
- Thrombose veineuse profonde, anémie profonde, toute pathologie avec fièvre
- Infections respiratoires aiguës, infection cutanée aiguë
- Syndrome de Raynaud diagnostiqué, allergie au froid, hyper uricémie (crise de goutte)
- Cancer, prise d'anticoagulants, cryoglobulinémie
- Coliques néphrétiques ou hépatiques, épilepsie, greffe, plaies ouvertes
- Grossesse, prise d'alcool ou de substances psychoactives

En s'inscrivant à une expérience incluant cet atelier, le Participant certifie sur l'honneur ne présenter aucune des contre-indications listées ci-dessus et renonce à tout recours contre Juste Là et contre le praticien intervenant en cas de fausse déclaration.

Les effets secondaires possibles incluent : tremblements, fatigue intense, euphorie, sensation de chaleur ou de froid, picotements, étourdissements, hypothermie, syncope ou amnésie transitoire. Le Participant en est informé et les accepte.

### **5.3 Activités en extérieur**

Pour les activités pratiquées en extérieur (trail, run collectif, etc.), le Participant s'engage à être équipé de manière adaptée aux conditions météorologiques et à signaler tout problème

de santé à l'intervenant avant le départ. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de conditions météorologiques défavorables imprévues.

## **Article 6 — Droit à l'image et utilisation des contenus**

Dans le cadre des expériences Juste Là, des photographies, vidéos et enregistrements sonores peuvent être réalisés par l'Organisateur ou ses prestataires.

En s'inscrivant, le Participant autorise expressément Juste Là à capter, reproduire et diffuser son image et/ou sa voix dans le cadre de sa communication, sans limitation de durée ni de territoire et sans contrepartie financière, pour les usages suivants :

- Site internet et supports numériques de Juste Là
- Réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn, etc.)
- Supports de communication print et digitaux
- Présentation auprès de partenaires et prospects

Le Participant peut s'opposer à l'utilisation de son image en le notifiant par écrit à [mathys@justela-experience.fr](mailto:mathys@justela-experience.fr) avant le début de l'expérience, ou en informant directement l'Organisateur sur place. Cette opposition sera respectée pour les contenus futurs et ne remettra pas en cause les diffusions déjà effectuées.

## **Article 7 — Données personnelles**

Les données collectées lors de l'inscription (nom, prénom, email, téléphone, informations de santé le cas échéant) sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des inscriptions et de la relation avec le Participant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant une demande à [mathys@justela-experience.fr](mailto:mathys@justela-experience.fr).

Les données de santé collectées dans le cadre de la décharge médicale sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers, à l'exception du praticien intervenant concerné.

## **Article 8 — Comportement et respect du groupe**

Juste Là crée des espaces bienveillants fondés sur le respect mutuel. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout Participant dont le comportement perturberait le bon déroulement de l'expérience ou porterait atteinte aux autres participants ou aux intervenants, sans remboursement.

## **Article 9 — Litiges et droit applicable**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de La Roche-sur-Yon.

## **Article 10 — Acceptation**

En procédant à son inscription, le Participant reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que la décharge de responsabilité et les dispositions relatives au droit à l'image.

— *Juste Là* — *Vivre fort. Ici.* —